



SEANCE DU 23 FEVRIER 2017

Date d'envoi de la convocation : 17/02/2017

Nombre de membres : 220

Nombre de présents : 200

Nombre de votants : 212

Secrétaire de séance : GOLSE Anne-Marie.

L'an deux mille dix-sept, le jeudi 23 février, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, dûment convoqué, s'est réuni au complexe sportif Marcel Lechanoine de Valognes à 18 h 00 sous la présidence de Jean-Louis VALENTIN, président.

Etaient présents :

ADE André, AMIOT André, AMIOT Guy, AMIOT Sylvie, ANNE Philippe, ANTOINE Joanna, ARLIX Jean, ARRIVÉ Benoît, ASSELINE Yves, BALDACCI Nathalie, BARBÉ Stéphane, BARBEY Hubert, BAUDIN Philippe, BAUDRY Jean-Marc, BELHOMME Jérôme, BELLIOU DELACOUR Nicole, BERTEAUX Jean-Pierre, BESUELLE Régine, BOUILLON Jean-Michel, BOURDON Cyril, JAME Dominique suppléant de BRECY Rolande, BROQUAIRE Guy, BROQUET Patrick, BURNOUF Elisabeth, BUTTET Guy, CAPELLE Jacques, CASTELEIN Christèle, CATHERINE Arnaud, CATHERINE Christian, CAUVIN Jean-Louis, CAUVIN Joseph, CHEVEREAU Gérard, CHOLOT Guy, COLLAS Hubert, COQUELIN Jacques, CROIZER Alain, D'AIGREMONT Jean-Marie, DELAUNAY Sylvie, DELESTRE Richard, DENIAUX Johan, DENIS Daniel, DESQUESNES Jean, DESTRES Henri, DIESNY Joël, DIGARD Antoine, DRUEZ Yveline, DUBOST Michel, DUCHEMIN Maurice, DUCOURET Chantal, DUFOUR Luc, FAGNEN Sébastien, THOMAS-ROUTIER suppléante de FAUCHON Patrick, FAUDEMÉR Christian, FEUARDANT Marc, FEUILLY Emile, FEUILLY Hervé, FONTAINE Hervé, GANCEL Daniel, GAUCHET Marc, GESNOUIN Marie-Claude, GILLES Geneviève, GIOT Gilbert, GIOT-LEPOITTEVIN Jacqueline, GODAN Dominique, GODEFROY Annick, GODIN Guylaine, GOLSE Anne-Marie, GOMERIEL Patrice, GOSSELIN Albert, GOSSELIN Bernard, GOSSELIN-FLEURY Geneviève, GOSSWILLER Carole, GOUREMAN Paul (jusqu'à 20h20), GROULT André, GRUNEWALD Martine, GUERARD Jacqueline, GUÉRIN Alain, GUYON Sophie, HAIZE Marie-Josèphe, HAMEL Bernard, HAMELIN Jacques, HAMELIN Jean, HAMON Myriam, HAMON-BARBE Françoise, HARDY René, HAYE Laurent, HENRY Yves, HOUIVET Benoît, HOULLEGATTE Jean-Michel, HOULLEGATTE Valérie, HUBERT Christiane, HUBERT Jacqueline, HUET Catherine, JEANNE Dominique, LUTZ Philippe suppléant de JOLY Jean-Marc, JOUAUX Joël, JOURDAIN Patrick, JOZEAU-MARIGNÉ Muriel, LAFOSSE Michel, LAGARDE Jean, LAHAYE Germaine, LAINÉ Sylvie, LALOË Evelyne, LAMORT Philippe, LAMOTTE Noël, LESENECHAL Guy, LATROUITE Serge, LAUNOY Claudie, LE BEL Didier, LE BRUN Bernadette, LE PETIT Philippe, LEBARON Bernard, LEBONNOIS Marie-Françoise, LEBRETON Robert, LECHEVALIER Guy, LECHEVALIER Michel, LECOEUR François, LECOQ Jacques, LECOURT Marc, LECOUCVEY Jean-Paul, LEFAIX-VERON Odile, LEFAUCONNIER François, LEFAUCONNIER Jean, LEFEVRE Hubert, LEFEVRE Noël, LEFRANC Bertrand (à partir de 18h45), LEGER Bruno, LEGOUPIL Jean-Claude, LEJAMTEL Ralph, LEMARÉCHAL Michel, LEMENUÉL Dominique, LEMOIGNE Jean-Paul, LEMONNIER Hubert, LEMONNIER Thierry, LEMYRE Jean-Pierre, LEONARD Christine, LEPETIT Jacques, LEPETIT Jean, LEPETIT Louissette, LEPOITTEVIN Gilbert, LEPOITTEVIN Michel, LEQUERTIER Colette, LEQUERTIER Joël, LERENDU Patrick, LESEIGNEUR Hélène, LETERRIER Richard, LETRECHER Bernard, LEVAST Jean-Claude, LOUISET Michel, MABIRE Caroline, MABIRE Edouard, MAGHE Jean-Michel, MIGNAN Martial, MARGUERITTE David (à partir de 18h47), MARIE Jacky, MARTIN Yvonne, MATELOT Jean-Louis, MAUGER Michel, MAUQUEST Jean-Pierre, MELLET Christophe, MELLET Daniel, MESNIL Pierre, MIGNOT Henri, MOUCHEL Jean-Marie, NICOLAÏ Michel, NOYE Evelyne, ONFROY Jacques, HOUTTEVILLE Louise-Aline suppléante de BESNARD Jean-Claude, PARENT Gérard, PELLERIN Jean-Luc, PEYPE Gaëlle, PILLET Patrice, PINABEL Alain, POISSON Nicolas, POTTIER Bernard, PRIME Christian, REBOURS Sébastien, REGNAULT Jacques, RENARD Jean-Marie, REVERT Sandrine, RODRIGUEZ Fabrice, ROUSSEL Pascal, LE DANOIS Francis, SARCHET Jean-Baptiste, SCHMITT Gilles, SEBIRE Nelly, SOURISSE Claudine, MARGUERIE Jacques suppléant de TARDIF Thierry, TAVARD Agnès, THEVENY Marianne, TIFFREAU Danièle, TISON Franck, TRAVERT Hélène, VALENTIN Jean-Louis, VARENNE Valérie, VEILLARD Rodolphe, DUPONT Alain suppléant de VIGER Jacques, VIGNET Hubert, VILLETTE Gilbert, VILTARD Bruno, VIVIER Nicolas.

Ont donné procurations :

CAUVIN Bernard (pouvoir à GODEFROY Annick), CHARDOT Jean-Pierre (pouvoir à HAMELIN Jacques), FALAIZE Marie-Hélène (pouvoir à BALDACC I Nathalie), LAMOTTE Jean-François (pouvoir à GUERIN Alain), LE MONNYER Florence (pouvoir à VIVIER Nicolas), LEQUILBEC Frédéric (pouvoir à GUYON Sophie), LERECULEY Daniel (pouvoir à LOUISET Michel), LINCHEMEAU Jean-Marie (pouvoir à BESUELLE Régine), MARGUERITTE David (pouvoir à BOURDON Cyril jusqu'à 18h47), POUTAS Louis (pouvoir à BAUDIN Philippe), ROUSSEAU Roger (pouvoir à FEUARDANT Marc), ROUXEL André (pouvoir à LEPOITTEVIN Gilbert), THIEULENT Lydia (pouvoir à HOULLEGATTE Jean-Michel), GOSSELIN-FLEURY Geneviève (pouvoir à ARRIVE Benoit à partir de 20h57) JOZEAU-MARIGNÉ Muriel (pouvoir à LAGARDE Jean à partir de 21h12).

Excusés :

BASTIAN Frédéric, DUPONT Claude, HEBERT Dominique, HUET Fabrice, PINEL Dominique, PIQUOT Jean-Louis, POIDEVIN Hugo, LEFRANC Bertrand (jusqu'à 18h45), GOUREMAN Paul (à partir de 20h20).

Délibération n° 2017-069

Syndicat Intercommunal Scolaire du Canton de Saint-Sauveur-le-Vicomte – Désignation des membres élus représentant la Communauté d'Agglomération du Cotentin

Exposé

La communauté d'agglomération du Cotentin reprend l'ensemble des compétences qui étaient exercées par l'ensemble des communautés de communes fusionnées, la communauté de communes de la Vallée de l'Ouve, avait parmi ses compétences « L'ensemble des compétences attribuées au syndicat scolaire du canton de Saint-Sauveur-le-Vicomte. ». Les élus siégeant dans ce syndicat avaient été élus par la communauté de communes de la vallée de l'Ouve, celle-ci ayant fusionnée, les mandats des élus désignés ont pris fin, il est donc nécessaire de procéder à une nouvelle désignation au sein de l'assemblée communautaire.

Par conséquent, il convient de désigner 16 élus titulaires et 16 élus suppléants (sur la base d'un délégué titulaire et d'un suppléant par commune) qui représenteront la Communauté d'Agglomération du Cotentin au sein du syndicat Intercommunal scolaire du canton de Saint-Sauveur-le-Vicomte.

Conformément à la charte fondatrice, la commission de territoire du pôle de proximité de la Vallée de l'Ouve a été invitée à soumettre des propositions de candidature pour siéger au sein de cette instance. Sont proposées les candidatures suivantes :

	Titulaires :	Suppléants :
BESNEVILLE	Yveline Hostingue	Guy Leprévost
BINIVILLE	Eric Martin	Mickaël Bourget
CATTEVILLE	Philippe Langlois	Pascale Cousin
CROSVILLE-SUR-DOUVE	Isabelle Cleret	Valérie Prével
GOLLEVILLE	Agnes Mauger	Roger Stéphane
LA BONNEVILLE	Chereau Stéphanie	Lefilliâtre Victorien
HAUTEVILLE-BOCAGE	Aurélien Tollemer	Mélanie Delauney
NEHOU	Valérie Lejolivet	Karine Requier
NEUVILLE-EN-BEAUMONT	Vincent Lepetit	Marie-Paule Falaize
ORGLANDES	Vincent Dennebouy	Louis Lebredonchel
RAUVILLE-LA-PLACE	Sylvie Legendre	Aline Velleret
REIGNEVILLE-BOCAGE	Grégory Verlinde	Sonia Chojnacki
SAINTE-COLOMBE	Sylvie Fleury	Isabelle Barbey
SAINT-SAUVEUR-LE-Vte	Guillaume Lelandais	Michel Quinet

SAINT-JACQUES-DE-NEHOU	Marie Frédéric	Lerossignol Françoise
TAILLEPIED	Guy Debreuilly	Guy Bellée

La commune de Colomby fait également partie du Syndicat de Transports Scolaires du canton de Saint-Sauveur-le-Vicomte mais appartenait à la communauté de communes du Cœur du Cotentin, cette dernière avait à sa charge le transport scolaire des collégiens et l'utilisation des équipements sportifs pour la part collège. Il convient donc, également de désigner 1 élu titulaire et 1 élu suppléant qui représenteront la Communauté d'Agglomération du Cotentin au sein du syndicat Intercommunal scolaire du canton de Saint-Sauveur-le-Vicomte.

Conformément à la charte fondatrice, la commission de territoire du pôle de proximité du Cœur du Cotentin a été invitée à soumettre des propositions de candidature pour siéger au sein de cette instance. Sont proposées les candidatures suivantes :

	Titulaires :	Suppléants :
COLOMBY	Valérie Kastler	Anne-Laure Couppey

Délibération

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 4 novembre 2016 créant la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

Considérant qu'en application de l'article L 2121-21 du CGCT, le conseil communautaire s'est prononcé à bulletin secret pour la désignation des représentants au sein du syndicat Intercommunal scolaire du canton de Saint-Sauveur-le-Vicomte.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à la majorité (203 Pour – 0 Contre – 9 Abstentions – 0 Ne prend pas part au vote) :

- **Désigne** 17 élus titulaires et 17 élus suppléants représentant la Communauté d'Agglomération du Cotentin au sein du syndicat Intercommunal scolaire du canton de Saint-Sauveur-le-Vicomte :

	Titulaires :	Suppléants :
BESNEVILLE	Yveline Hostingue	Guy Leprévost
BINIVILLE	Eric Martin	Mickaël Bourget
CATTEVILLE	Philippe Langlois	Pascale Cousin
CROSVILLE-SUR-DOUVE	Isabelle Cleret	Valérie Prével
GOLLEVILLE	Agnes Mauger	Roger Stéphane
LA BONNEVILLE	Chereau Stéphanie	Lefilliâtre Victorien
HAUTEVILLE-BOCAGE	Aurélien Tollemmer	Mélanie Delauney
NEHOU	Valérie Lejolvivert	Karine Requier
NEUVILLE-EN-BEAUMONT	Vincent Lepetit	Marie-Paule Falaize
ORGLANDES	Vincent Dennebouy	Louis Lebredonchel
RAUVILLE-LA-PLACE	Sylvie Legendre	Aline Velleret
REIGNEVILLE-BOCAGE	Grégory Verlinde	Sonia Chojnacki
SAINTE-COLOMBE	Sylvie Fleury	Isabelle Barbey

SAINT-SAUVEUR-LE-Vte	Guillaume Lelandais	Michel Quinet
SAINT-JACQUES-DE-NEHOU	Marie Frédéric	Lerossignol Françoise
TAILLEPIED	Guy Debreuilly	Guy Bellée

	Titulaires :	Suppléants :
COLOMBY	Valérie Kastler	Anne-Laure Couppey

- **Autorise** le Président ou le/la Vice-président (e) délégué (e) à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- **Dit** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Caen (Calvados) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.
- **Dit** que le Président et le Directeur Général de la Communauté d'Agglomération seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.



LE PRESIDENT,

Jean-Louis VALENTIN

Acte rendu exécutoire après réception en sous-préfecture le : 20/03/17

Et publication ou notification du : 03/03/17

